

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 25 JANVIER 2021

Présents : Présents : Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Gérard COURTY, Jean FOURGEAUD, Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Bernard SALZE.

Excusés : Elodie BRUN procuration à Odile COLOMB, Dominique CAUVAS procuration à Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h30. Il demande l'accord du conseil municipal pour le huis clos et pour ajouter une délibération au sujet des logements communaux. Le Conseil Municipal valide.

1. VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 11.12.20 est validé à l'unanimité.

Avec 11 voix POUR

2. PROJET D'EAU POTABLE, CAPTAGE CAYLARET DEMANDE SUBVENTIONS DETR 2021, AGENCE DE L'EAU & DEPARTEMENT L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite réaliser les travaux de mise aux normes du captage du Caylaret.

L'opération est estimée par l'entreprise TRIAIRE FRERES à 43 176,00 € HT soit 51 811,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Avec 11 voix POUR

DECIDE :

- D'approuver le projet
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gard, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la DETR pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- D'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau qui la reversera à la collectivité
- D'attester que le projet n'est pas engagé
- De certifier être conforme aux règles et lois en vigueur
- D'attester être maître d'ouvrage de l'opération et de s'engager à utiliser l'aide attribuée au paiement des prestations facturées
- D'assurer un autocontrôle des travaux,
- De s'engager à respecter la législation en vigueur en matière de participation minimale de 20% de financement pour les opérations d'investissement (art.76 de la loi 2010-1563 du 16/12/2010)
- De réunir sa part contributive
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Subvention du Département : 25% soit 10 794 €
- Subvention de l'Agence de l'Eau : 25% soit 10 794 €
- Autres subventions – DETR 2021 : 25% soit 10 794 €
- Fonds propres ou emprunt : 25% soit 10 794 €

3. AUTORISATION DE PASSAGE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu d'un administré qui demande l'accord du Conseil municipal pour effectuer ses travaux de raccordement à l'assainissement.

Il n'a jamais été déposé de déclaration de fin de travaux pour le PC300090500005 sur les parcelles AB 10 et 11 qui date de plus de 10 ans. Le Maire soumet aux votes la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Avec 3 voix **CONTRE**

Et 8 voix **POUR**

DECIDE de donner l'accord par écrit comme stipulé dans la demande de l'administré à la condition d'avoir l'autorisation de travaux du SIVOM. Conformément au règlement d'urbanisme, une déclaration de travaux devra être faite en mairie lors de la reprise des travaux sur la bâtisse. Les tuyaux devront être les plus discrets possibles et encastrés au maximum.

4. PROPOSITION DE STAGIAIRE EN 2021 POUR L'AMENAGEMENT D'ESPACE VERT

Monsieur le Maire explique que l'architecte du Parc National des Cévennes a été reçu à Alzon par les élus afin de donner des conseils sur l'aménagement du village. A cette occasion l'aménagement du pré autour de la salle des fêtes a été abordé et il a proposé de faire une offre de stage par la commune d'Alzon avec comme maître de stage le PNC auprès d'écoles paysagères afin de faire réfléchir un étudiant durant 2 ou 3 mois sur cet aménagement. Le coût serait de 555 € / mois soit environ 1500 € pour la durée du stage. Il est préférable vu la situation géographique d'Alzon de prévoir un logement pour le stagiaire sur la commune.

Certains élus jugent cette proposition prématurée, la question du logement pose question (gîte d'étape ?). Ils préfèrent d'abord savoir ce qu'ils aimeraient y faire puis consulter les habitants (promesse de campagne) et seulement ensuite prendre l'appui de professionnels et éventuellement d'un stagiaire.

Pour d'autres élus, ce stage est une opportunité de prendre de l'avance, de constituer une base, une ébauche de projet à moindre coût avec un regard extérieur, neutre et neuf, venant d'un étudiant spécialisé en école de paysagisme et avec un encadrement du Parc National des Cévennes et d'élus de la commune. Ils regrettent de perdre 1 an pour se préparer à ce projet.

Cette proposition est mise aux votes du Conseil municipal.

Avec 4 voix **POUR**

5 voix **CONTRE**

Et 2 **ABSTENTIONS**

La délibération est rejetée pour le moment et sera éventuellement reproposée ultérieurement.

5. ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

Le Maire explique avoir demandé à ajouter une délibération pour l'attribution de logements communaux. En effet, suite à la demande de départ d'une locataire aux gîtes de la Gare, un logement sera libre au 1^{er} juillet, et 2 appartements de la commune sont actuellement libres (1 sur l'école et 1 sur l'épicerie) il convient d'attribuer ces logements vacants. Suite à plusieurs demandes reçues, un dossier leur avait été demandé pour le 22 janvier 2021. Une réunion s'est tenue ce 25 janvier 2021 à 9h pour étudier les différentes candidatures. La réunion a fait ressortir les propositions suivantes :

Gîte de la Gare : M. **NOUGUIER** - 427 € - libre au 1^{er} juillet

Appartement au-dessus de l'école : Mme **HOSTENDIE** 386 € - libre au 1^{er} Mars

Appartement au-dessus de l'épicerie : M. et Mme **LLANQUE** - 379 € - libre au 1^{er} Mars

Les cheminées sont interdites dans ces locations.

Après débat et à l'**unanimité**, le conseil municipal valide ces propositions.

Avec 11 voix **POUR**

Le Maire informe le conseil municipal que le bail du Cévenol arrive à échéance le 31 octobre 2021. Conformément aux termes du bail en cours, la commune se doit d'informer les gérants actuels sur son souhait de renouveler le bail. Cette question est renvoyée en commission Administration générale qui présentera ses conclusions lors du prochain conseil municipal. La question de l'avenir de ce bâtiment communal (bar hôtel restaurant le cévenol) sera donc mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6. QUESTIONS DIVERSES

La dernière rencontre élus habitants a permis à 2 habitants de venir poser leurs questions. Des réponses individuelles leur seront apportées :

- Le premier habitant reçu s'interroge sur la raison pour laquelle la route de Campestre n'est pas cadastrée et elle appartient en fait au département. Il demande la pose d'une poubelle sur l'aire pique-nique de la route Alzon Arrigas mais là aussi c'est la compétence du département. Pour l'accès

nocturne à la statue de la Vierge, il lui sera conseillé de contacter la propriétaire. Concernant les horaires d'ouverture de l'église le dimanche, c'est de la compétence du comité paroissial. Sur la possibilité de faire un coli de Noël individuel pour personnes âgées : ce n'est pas prévu, cela représenterait un coût trop important. Pour la bouche d'eau qui alimente le Curel, elle est à déplacer hors du terrain, Patrick **REILHAN** s'en occupe et fera mettre un compteur. Il a signalé l'accès dangereux à la cascade vers le château. Il sera demandé au département l'autorisation de déplacer le banc un peu plus loin.

- Puis un second administré s'est renseigné sur la date des travaux d'alimentation en eau de sa maison. M. Patrick **REILHAN** s'occupe de ce raccordement en ce moment (les travaux doivent se terminer au cours du premier trimestre 2021). Un courrier a aussi été reçu qui demande l'achat d'un chemin pour 1 € symbolique du chemin desserte de BERDU. Après vérification des propriétaires desservis, un courrier commun leur sera fait. L'administré a renouvelé sa demande de location d'un dépôt sur la commune d'Alzon et d'achat d'un bien immobilier. Sa demande est bien enregistrée mais à l'heure actuelle il n'y a pas de bien à vendre par la commune.

Suite à la proposition de la communauté de communes, les élus des conseils municipaux des communes membres peuvent participer aux commissions thématiques qui sont des instances consultatives dont le rôle est de formuler des avis et/ou des propositions sur l'élaboration ou la mise en œuvre des actions de la communauté de communes. Les élus d'Alzon se proposent aux commissions thématiques suivantes :

Mme Odile **COLOMB** : Aménagement du territoire (urbanisme), Transition écologique

M. Alain **BOUTONNET** : Aménagement du territoire (urbanisme), Finances, aménagement du territoire

M. Gérard **ABRIC** : Communication

M. Patrick **REILHAN** : Agriculture, Forêts

Mme Marie Hélène **DISPARD VIVENS** : Sport, sanitaire et social

M. le Maire informe que le SIVOM lance les études pour le schéma directeur d'assainissement sur certaines communes de la CCPV dont à Alzon l'assainissement de la Nougarede. Une stagiaire du SIVOM a enquêté auprès des habitants du hameau.

Il est demandé où en est le SMEG 30, du calendrier de travaux sur Alzon (remplacement des lampes par des led) et il est indiqué que le programme définitif doit être dévoilé en février.

Les commissions ont été remaniées et Mme **COLOMB** quitte la commission Action sociale Festivité et Tourisme pour se consacrer aux commissions Administration générale, environnement et développement durable.

Information sur un nouvel enfant de la commune (le troisième depuis la rentrée 2020) dont les parents ont souhaité faire l'éducation à la maison.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 21h48.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**



Patrick **REILHAN**
2^{ème} Adjoint

Elodie **BRUN**
Conseillère municipale

Gérard **COURTY**
Conseiller municipal

Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale

Odile **COLOMB**
Conseillère municipale

LES MEMBRES DU CONSEIL

Alain **BOUTONNET**
1^{er} adjoint

Gérard **ABRIC**
3^{ème} adjoint

Dominique **CAUVAS**
Conseiller municipal

Bernard **SALZE**
Conseiller municipal

Jean **FOURGEAUD**
Conseiller Municipal